



40^{ème} réunion du Comité de direction
Bamako, les 23 et 24 septembre 2019

NOTE DE PRESENTATION DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA 40^{ème} REUNION DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT

La 40^{ème} réunion du Comité de direction d'AFRISTAT se tient les 23 et 24 septembre 2019 dans la salle de conférence de l'hôtel Laïco Amitié de Bamako (Mali).

Les questions inscrites aux points 3 et 4 ont été examinées par la réunion du Conseil scientifique qui s'est tenue le 20 septembre 2019 à Bamako.

Le Conseil scientifique a émis des avis ou formulé des observations sur ces questions ; il a demandé au Pr. Tchabouré Aimé GOGUE, Professeur d'Economie à l'Université de Lomé (Togo), Président dudit Conseil, de présenter ces avis au Comité de direction.

A. QUELQUES ÉLÉMENTS DE PROCÉDURES À RESPECTER AVANT LES DÉLIBÉRATIONS

Les travaux seront dirigés par le Président en exercice du Comité de direction. En cas d'absence, ledit Comité désignera un président parmi ses membres (art. 23 du traité).

Le Comité délibère valablement si les deux tiers au moins de ses membres sont présents ou dûment représentés (art. 24 du traité). A cette date, quatorze Etats valablement représentés constituent le quorum. Il sera donc procédé à la vérification du quorum et des pouvoirs des suppléants.

Est membre du Comité de direction, avec voix délibérative, le « responsable de l'organisme central de statistique » de chaque Etat membre (art. 19).

Il reste entendu que les autres participants prennent part aux délibérations avec voix consultative.

B. DOCUMENTS DE TRAVAIL

Les documents préparés pour la réunion ont été mis à la disposition de tous les participants avant leur arrivée à Bamako. Cependant, tous les documents relatifs à la réunion seront remis aux participants dès leur arrivée à Bamako. Il s'agit :

- du Rapport sur l'état d'avancement au 30 juin 2019 de l'exécution du Plan d'action 2019 d'AFRISTAT, y compris le compte rendu de la mise en œuvre des recommandations et décisions de la 39^{ème} réunion du Comité de direction (CD40/19/04) ;
- du projet de Plan d'action 2020 d'AFRISTAT (CD40/19/05) ;
- du rapport sur l'état d'exécution du budget au 30 juin 2019 (CD40/19/06) ;
- du projet de budget 2020 d'AFRISTAT (CD40/19/07) ;
- de la note sur la situation des contributions au Fonds AFRISTAT 2006-2015 (CD40/19/08) ;
- de la note sur la situation des contributions au Fonds AFRISTAT 2016-2025 (CD40/19/09) ;
- de la note sur la situation des contributions des partenaires au Fonds AFRISTAT 2016-2025 (CD40/19/10) ;

- de la note de réflexion sur l'organisation des réunions du Conseil des ministres d'AFRISTAT en marge des assemblées annuelles de la BAD (CD40/19/11) ;
- de la liste des candidatures au poste de Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT au titre de la période juillet 2020 – juin 2024 (CD40/19/12) ;
- du relevé des conclusions de la 39^{ème} réunion du Comité de direction d'AFRISTAT ;
- du compte rendu des travaux de la 29^{ème} session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT ;
- du relevé de conclusions de la 24^{ème} réunion du Conseil scientifique d'AFRISTAT.

Tous ces documents peuvent être téléchargés sur le site Internet d'AFRISTAT à partir de l'adresse <http://www.afristat.org/institutionnel/documents-de-travail> moyennant une clé d'accès.

C. POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA 40^{ÈME} RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION D'AFRISTAT

C.1. Ouverture de la réunion (point 1)

La cérémonie d'ouverture des travaux sera présidée par M. DOFFOU N'Guessan Gabriel, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INS) de la Côte d'Ivoire, Président du Comité de direction qui conduira ensuite les travaux.

C.2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail (point 2)

Documents de référence : CD40/19/02 et CD40/19/03

Le Comité de direction est invité à examiner, amender et adopter le projet d'ordre du jour et le projet de calendrier des travaux qui ont été préparés par la Direction générale d'AFRISTAT.

C.3. Examen de l'état d'avancement de l'exécution au 30 juin 2019 du Plan d'action 2019 d'AFRISTAT, y compris le compte rendu de la mise en œuvre des recommandations et décisions de la 39^{ème} réunion du Comité de direction (point 3)

Document de référence : CD40/19/04

La Direction générale présentera son rapport sur l'état d'exécution du Plan d'action 2019 au titre des six premiers mois de 2019 en même temps que les avis sur le rapport de la 24^{ème} réunion du Conseil scientifique tenue le 20 septembre 2019 à Bamako (Mali).

Elle fera aussi un exposé oral sur les activités réalisées au cours des premiers mois du second semestre 2019, en particulier les activités de plaidoyer pour la mobilisation des ressources, ses appuis directs aux pays et les activités menées avec les principaux partenaires.

A cet effet, **elle invite le Comité à examiner et approuver les recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de cette réunion mais aussi à formuler des directives nouvelles à l'endroit de la Direction générale pour améliorer le fond et la forme du rapport présenté. La Direction générale attend également des recommandations et des résolutions pour consolider les appuis d'AFRISTAT aux Etats.**

C.4. Examen et adoption du Projet de Plan d'action 2020 d'AFRISTAT, (point 4)

Document de référence : CD40/19/05

La Direction générale fera une présentation de son projet de Plan d'action 2020. Ce plan d'action renferme les activités entamées ou en cours et des activités non réalisées du Plan d'action de 2019 ainsi que les nouvelles actions issues des recommandations des sessions des instances statutaires ou suscitées par de nouvelles initiatives sous-régionales, régionales et internationales.

Le Conseil scientifique a recommandé au Comité de direction l'adoption du plan d'action 2020 qui est structuré conformément au Programme stratégique de travail d'AFRISTAT 2017-2021 adopté par le Conseil des Ministres lors de sa 28^{ème} session tenue à Brazzaville (Congo) en avril 2018.

C.5. Questions d'ordres administratif, budgétaire et financier (point 6)

C.5.1. Exécution du budget 2019 au 30 juin 2019

Documents de référence : CD40/19/06

Le rapport soumis par la Direction générale traite les questions d'ordre budgétaire, fait la situation de l'exécution du budget 2019 au 30 juin 2019 et présente les prévisions des dépenses au cours du deuxième semestre.

A la date du 30 juin 2019, les dépenses consolidées d'AFRISTAT s'élèvent à 1 311 137 094 francs CFA contre une mobilisation de recettes totales de 2 822 253 546 francs CFA. Le budget de l'exercice 2019 voté équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 2 859 712 778 francs CFA, est exécuté à 45,9% pour les dépenses et à 98,7% pour les recettes totales.

Le budget 2019 du Fonds d'AFRISTAT, voté équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 2 072 197 249 francs CFA, est exécuté à 30,6% pour les dépenses (soit 634 120 783 francs CFA) et à 41,0% pour les recettes totales (soit 849 837 727 francs CFA) contre respectivement 35,5% et 58,4% pour les dépenses et les recettes pour la même période en 2018.

La mobilisation relativement élevée des recettes provenant des partenaires (250,46% contre 118,9% en 2018) est liée au fait que 2019 est l'année de fin théorique de la plupart des projets. C'est le cas en particulier de : projet PSR-UEMOA, projet PRCS BAD 4.2, projet PCI Afrique 2017.

C.5.2. Examen et adoption des projets du budget 2020

Documents de référence : CD40/19/07

La mise en œuvre du Plan d'action sera financée par les ressources propres d'AFRISTAT et par les appuis des partenaires. Le budget d'AFRISTAT Exercice 2020 s'inscrit dans les engagements proposés au plan d'action et exprime les efforts financiers à fournir pour sa réalisation.

Il est équilibré en dépenses et en recettes à 2 244 427 061 francs CFA (budget consolidé : Fonds AFRISTAT et Partenaires au développement). Il constitue le cinquième budget du 3^{ème} Fonds d'AFRISTAT au titre de la période 2016-2025. Globalement il est en baisse de 21,5% par rapport à 2019.

Son financement sera assuré par le Fonds AFRISTAT à hauteur de 1 786 701 842 francs CFA (soit 79,6% du budget consolidé) et les partenaires au développement pour un montant de 457 725 219 francs CFA.

Afin de faire face à l'ensemble des activités et satisfaire les besoins nouveaux, **la Direction générale invite le Comité à adopter le projet de budget qui accompagne le plan d'action 2020.**

C.5.3. Désignation des membres des instances statutaires

Pour la désignation des membres des instances statutaires, la Direction générale fait la proposition qui suit :

(i) Comité de direction

La présidence du Comité de direction est assurée par la Côte d'Ivoire jusqu'au 31 décembre 2020. S'agissant des membres cooptés, ils sont nommés par le Comité de direction pour un mandat de 4 ans.

Le mandat du membre coopté, M. KOUASSI Lucien de la Côte d'Ivoire arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Le deuxième membre coopté, M. KWIZERA Christian du Burundi, poursuit son mandat jusqu'en décembre 2022.

(ii) Commission de contrôle d'exécution du budget

Les membres de la Commission de contrôle d'exécution du budget sont nommés par le Comité de direction pour un mandat de deux ans. **Le Togo poursuit son mandat jusqu'en décembre 2020. A compter du 1^{er} janvier 2020 le Burkina Faso et Sao Tomé et Príncipe remplaceront pour la période 2020-2021, respectivement le Gabon et le Niger dont les mandats seront échus au 31 décembre 2019.**

(iii) Commission de discipline

Les membres de la Commission de discipline sont désignés pour deux ans par le Conseil des Ministres sur proposition du Comité de direction. **Les membres en poste sont le Bénin et Congo. Ils seront en fin de leur mandat le 31 décembre 2020.**

(iv) Commission de sélection des experts

Les membres de la Commission de sélection des experts sont nommés par le Comité de direction pour un mandat de deux ans. **Les membres en poste sont la Guinée et Guinée Equatoriale. Ils seront en fin de leur mandat le 31 décembre 2020.**

(v) Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est un organe consultatif du Comité de direction défini aux articles 26 à 32 du traité. Il comprend quatorze (14) membres :

- deux représentants du Comité de Direction, membres de ce Comité ;
- deux représentants des utilisateurs des travaux d'AFRISTAT, choisis parmi les personnalités des milieux économiques et syndicaux des Etats membres d'AFRISTAT ;
- deux professeurs, spécialistes en sciences économiques ou sociales, exerçant dans des établissements d'enseignement supérieur des Etats membres d'AFRISTAT ;
- deux représentants des organismes d'intégration économique et monétaire des Etats membres de la Zone Franc ;
- deux représentants d'organisations internationales intéressées au développement de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT ;
- deux personnalités qualifiées dans le domaine de la statistique et des études économiques ressortissant des Etats avec lesquels AFRISTAT aura passé des accords particuliers de coopération ;
- le directeur de la division de la statistique de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations unies ou son représentant ;
- le directeur chargé des études économiques de la Banque Africaine de Développement ou son représentant.

Les membres du Conseil scientifique sont nommés par le Comité de direction pour un mandat de quatre ans. Actuellement la liste des membres de cet organe est définie dans le tableau ci-après.

Tableau : Composition du Conseil scientifique

	États/Noms et Prénoms/Institutions	Collège représenté	Date de fin de mandat
1	Bénin	Comité de direction	31 décembre 2020
2	Djibouti	Comité de direction	31 décembre 2020
3	LAZAMANANA André Pierre - Madagascar	Utilisateurs	31 décembre 2022
4	CAMARA Mayacine - Sénégal	Utilisateurs	31 décembre 2021
5	GOGUE Tchabouré Aimé -Togo	Professeur d'économie	31 décembre 2020
6	DIMI Jean Luc - Congo	Enseignant chercheur	31 décembre 2019
7	CEMAC	Institution d'intégration	Membre permanent
8	UEMOA	Institution d'intégration	Membre permanent
9	Banque mondiale	Institution internationale	Membre permanent
10	Fonds monétaire international	Institution internationale	Membre permanent
11	France	États ayant des accords avec AFRISTAT	31 décembre 2019
12	Canada	États ayant des accords avec AFRISTAT	31 décembre 2019
13	Directeur Centre Africain de la Statistique	CEA	Membre permanent
14	Directeur du Département Statistique	BAD	Membre permanent

La Direction générale suggère au Comité de direction de désigner, à compter du 1^{er} janvier 2020, les membres en fin de mandat. Ainsi, au titre des enseignants chercheurs, elle propose le Cameroun pour remplacer le Congo en fin de mandat.

C.6. Questions spécifiques

C.6.1. Situation des contributions aux Fonds AFRISTAT 2006-2015 et 2016-2025

Document : CD40/19/08, CD40/19/09 et CD40/19/10

Le point sur l'état des versements des contributions au Fonds AFRISTAT 2006-2015 constitue une question récurrente à l'ordre du jour. La Direction générale rendra compte de la situation des contributions au Fonds AFRISTAT 2006-2015 et donnera la situation des versements effectués par certains pays.

Elle fera aussi le point des contributions au Fonds AFRISTAT 2016-2025 et des démarches engagées auprès des partenaires pour contribuer à ce troisième Fonds.

Le Comité de direction est invité à faire d'autres propositions de mesures afin d'assurer la mise en œuvre de la résolution sur la reconstitution totale du Fonds AFRISTAT 2006-2015 et du Fonds AFRISTAT 2016-2025 prise à Niamey en mars 2019.

C.6.2. Examen des dossiers de candidature au poste de Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT pour la période juillet 2020 – juin 2024

Document : CD40/19/11

La Direction générale a reçu quatre (04) dossiers de candidature au poste de Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT. Ces dossiers ont été distribués à tous les membres du Comité ayant voix délibérative.

Les membres du Comité ayant voix délibérative sont invités à examiner les dossiers de candidature au poste de Directeur Général Adjoint et à retenir trois noms pour la prochaine étape du processus de sélection du dossier à transmettre au Conseil des Ministres qui statue en dernier ressort.

C.7. Questions diverses (point 7)

Les participants à la 40^{ème} réunion du Comité porteront à l'attention du Président les points qu'ils souhaitent inscrire dans cette rubrique.

Le Comité est aussi invité à faire des propositions de la date et du lieu de la 41^{ème} réunion du Comité de direction.

C.8. Adoption du relevé de conclusions et clôture de la réunion (points 8 et 9)

Le Comité de direction examinera, amendera et adoptera le relevé de conclusions de ses travaux. Le Président du Comité de direction procédera à la clôture de la réunion.